

Août 2025



INFO - RELATIONS DE TRAVAIL

Processus unique de reconnaissance d'ancienneté (PURA) et congés annuels

Récapitulatif

- Vous avez accepté l'entente générale PURA lors de l'AGS du 27 mars 2025 et 72 % des membres APTS au Québec étaient aussi en faveur.
- Début juin = entente avec le CPNSSS concernant les clarifications nécessaires à l'**application** du PURA.
- Mi-juin = vous avez reçu un « **Info-PURA** », dont voici les grandes lignes :
 - L'affichage des nouvelles listes d'ancienneté aura lieu au plus tard le 30 septembre 2025;
 - Les affichages de postes sont suspendus durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025;
 - **Les choix de congés annuels pour la période automne-hiver 2025-2026**
 - Débutent le 30 septembre 2025 pour une période de 15 jours (jusqu'au 14 octobre 2025);
 - L'Employeur rend disponible le calendrier de congés annuels 15 jours suivant la période de choix (29 octobre 2025);
 - L'ancienneté utilisée sera celle acquise dans le cadre du PURA;
 - Il est possible que d'autres modalités soient convenues au niveau local.

- Le CIUSSS MCQ nous annonce d’emblée qu’il ne sera pas en mesure de respecter les délais convenus par entente pour ce qui est de la portion « affichage des calendriers de congés annuels ».
 - L’ajustement des calendriers de congés annuels avec la nouvelle liste d’ancienneté ne pourrait se faire avant le **20 novembre 2025**.
 - Ce qui revient à dire que le programme de congés annuels serait affiché au plus tard le 19 décembre 2025 compte tenu des démarches qu’implique la confection des calendriers, soit le temps que vous puissiez effectuer vos choix et que l’Employeur accorde, produise et diffuse les calendriers finaux;
 - Il faut garder à l’esprit que le calendrier automne-hiver est pour la période allant du **16 octobre au 30 avril**.
 - De plus, nous ne sommes pas à l’abri d’erreurs et de contestations à la suite de la parution de la liste d’ancienneté.
- **DONC** : afin de s’éviter une multitude de problématiques et de contestations en lien avec le calendrier de congés annuels automne-hiver 2025-2026, **les parties (CIUSSS MCQ et APTS MCQ) se sont entendues afin que les dispositions locales soient appliquées comme à l’habitude, et ce, sans l’ancienneté PURA**, donc :
 - Affichage d’un calendrier de choix de vacances au plus tard le 15 septembre indiquant :
 - Les personnes salariées par titre d’emploi, par centre d’activités et par port d’attache avec leur ancienneté (**sans l’ancienneté PURA**) et leur quantum, en précisant les jours auxquels leur préférence doit être exprimée (11.08 DL);
 - Inscription des préférences de congés annuels du **23 septembre au 6 octobre 2025** (11.09 DL);
 - Affichage du programme de congés annuels au plus tard le **20 octobre 2025** (11.11 DL).



Tableau récapitulatif des dates

Calendrier automne-hiver du 16 octobre au 30 avril			
	L'entente PURA (l'ancienneté utilisée sera celle acquise dans le cadre du PURA)	Délais d'application de l'entente PURA par l'Employeur (L'ancienneté utilisée sera celle acquise dans le cadre du PURA)	Les dispositions locales APTS MCQ (l'ancienneté utilisée sera celle SANS le PURA)
Expression des choix	30 septembre au 14 octobre 2025	20 novembre au 4 décembre 2025	23 septembre au 6 octobre 2025
Affichage des calendriers finaux	29 octobre 2025	19 décembre 2025	20 octobre 2025

Cependant, **c'est à vous de décider**, le choix vous revient à tous et à toutes. Pour cette raison, une AGS aura lieu le 4 septembre 2025.

Il s'agit de vos vacances hivernales, il est important que vous vous présentiez à l'une ou l'autre des séances afin que votre voix soit entendue.

Votre équipe syndicale APTS MCQ

